

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 14 novembre 2018 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC »

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008 autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2017 renouvelant pour trois ans les membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure « CTC » ;

Vu les propositions du Conseil national du cuir en date du 5 novembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC » à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 28 juin 2020 :

Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels

M. Robert AMETEAU, en remplacement de M. Hubert de TINGUY, démissionnaire.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'industrie,
JULIEN TOGNOLA